



LES JOURNÉES D'ETUDES 2006 DE L'OBSERVATOIRE DES DROITS DES MARINS :

“Les droits de l'Homme appliqués aux marins”

Lieu : Vacanciel La Calanque 13620 Carry-le-Rouet, <http://www.vacanciel.com>
Renseignements : Véronique AUBERT, 02 40 20 13 38 sauf le lundi, ou v.aubert@obs-droits-marins.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme de la journée du 19 octobre 2006 :

2 SEANCES PLENIERES ET 3 ATELIERS DE TRAVAIL : des interventions suivies d'échanges interactifs d'expériences.

LES INTERVENANTS :

Universitaires, avocats, juristes, associations, syndicalistes, membres d'institutions, de la sphère maritime nationale, ils oeuvreront ensemble autour de 3 thématiques. (traduction assurée pour l'anglais et l'espagnol).

Patrick CHAUMETTE, professeur de Droit social des Gens de mer à l'Université de Nantes

Erol KAHVECI, chercheur associé du SIRC (Seafarers international research centre), Cardiff.

Pierre BONASSIES, professeur honoraire de droit maritime à l'université d'Aix-en-Provence.

Marie MARIN, doctorante du Centre de Droit maritime et océanique à l'université de Nantes.

Alexandre CHARBONNEAU doctorant en Droit et Changement social à l'université de Nantes.

Anne DEVOUCHE, responsable des relations avec l'OIT, Direction générale de l'énergie et des transports, unité G1 Politique de Transport Maritime : Questions réglementaires, sécurité maritime, gens de mer de la Commission européenne, Bruxelles.

Dani APPAVE, spécialiste principal des questions maritimes Département des Activités Sectorielles Bureau International du Travail, Genève.

9 heures – 13 heures : SEANCE PLENIERE

Patrick CHAUMETTE Introduction (Président de séance 15 minutes)

Josette SPORTIELLO, allocution d'ouverture, déléguée à la mer Région PACA (15 minutes)

"L'affaire de l'OBO BASAK : le récit des marins abandonnés et de leurs familles" par Erol KAHVECI (anglais 30 minutes)

"La compétence des juridictions françaises à l'égard des marins d'un navire étranger (de l'avis du Conseil d'Etat de 1806 au réglementaire communautaire du 22 décembre 2000) par Pierre BONASSIES (30 minutes)

Questions / réponses (30 minutes)

11 h 15 – 13 heures

ATELIER : *L'application de la convention du travail maritime adoptée en février 2006 par l'OIT*

Animation et rapporteur : Marie MARIN et Alexandre CHARBONNEAU

11 h 15 – 11 h 40

Quel rôle a joué la CE pendant les négociations et maintenant pour la mise en application de la nouvelle convention par Anne DEVOUCHE

11 h 40 – 12 h 05

Qu'est-ce qui doit changer pour rendre effective la mise en application de la nouvelle convention ? par Dani APPAVE

11 heures – 11 h 15 : PAUSE

12 h 05 – 13 heures : Débats

13 heures - 14 h 30 : DÉJEUNER

**Programme de la
journée du 19 octobre 2006 :**

<p align="center">LES INTERVENANTS</p> <p>Aude TOKATLIAN, diplômée du CDMT (Centre de droit maritime et des transports de l'université de droit, d'économie et des sciences d'Aix – Marseille).</p> <p>Olga FOTINOPOULOU BASURKO, professeur de Droit du travail et de la Sécurité sociale, faculté de Droit de Donostia - San Sebastián – Espagne.</p> <p>Véronique GOY, Mastaire en Politiques locales de développement de la faculté de sociologie de Rouen.</p> <p>Thomas BROWN, ancien capitaine de navires, Président Directeur Général de SEACURUS (compagnie d'assurance anglaise).</p> <p>Domingo GONZALEZ JOYANES, directeur juridique national de l'apostolat de la mer et du Centre des droits du marin délégué ICMA devant le BIT, avocat – Espagne.</p> <p>Julien BELDA, représentant de la Touline pour la région PACA.</p> <p>James SMITH, représentant de l'Observatoire à Marseille, consultant d'organisations internationales, fondateur du Programme Mer au CCFD, ancien salarié de l'Union Maritime CFDT et ancien coordinateur pour la France d'ITF.</p> <p>Me Béatrice FAVAREL-VEIDIG Avocate au Barreau de Marseille.</p> <p>Yves REYNAUD, inspecteur maritime ITF pour Marseille.</p> <p>Me Olivier RAISON, Avocat au barreau de Marseille.</p>	<p>SUITE ATELIER : <i>L'application de la convention du travail maritime adoptée en février 2006 par l'OIT</i></p> <p>14 h 30 - 14 h 55</p> <p>Les droits de l'homme dans le monde maritime par Aude TOKATLIAN</p>	<p>ATELIER : <i>Le recensement des cas d'abandons d'équipages dans le monde</i></p> <p>Animation et rapporteur : James SMITH et Véronique GOY</p> <p>14 h 30 - 14 h 55</p> <p>La protection financière des marins : le point de vue de l'assureur par Tom BROWN (anglais)</p>	<p>ATELIER : <i>La « grande plaisance »; droit applicable et bassin d'emploi ?</i></p> <p>Animation et rapporteur : Patrick CHAUMETTE et Julien BELDA</p> <p>14 h 30 - 14 h 50</p> <p>Le rattachement à la terre du contrat de travail international par Patrick CHAUMETTE</p>
	<p>14 h 55 - 15 h 20</p> <p>Les responsabilités des états par rapport à la fourniture de main d'œuvre maritime dans la nouvelle convention par Olga FOTINOPOULOU BASURKO (espagnol)</p>	<p>14 h 55 - 15 h 20</p> <p>Les abandons d'équipages en Espagne, période 2000-2005, procédures légales par Domingo GONZALEZ JOYANES (espagnol)</p>	<p>14 h 50 - 15 h 20</p> <p>Quelle réglementation régit l'activité des pavillons rouges, et comment sera-t-elle affectée par la nouvelle convention ? par Béatrice FAVAREL-VEIDIG</p>
	<p>15 h 20 - 16 h 35 : Débats</p>	<p>15 h 20 - 16 h 35 : Débats</p>	<p>15 h 20 - 16 h 35 : Débats</p>
	<p>16 h 35 – 16 h 50 : PAUSE</p>	<p>16 h 35 – 16 h 50 : PAUSE</p>	<p>16 h 35 – 16 h 50 : PAUSE</p>
	<p>16 h 50 – 17 h 15</p> <p>La convention du travail maritime 2006 : Traitement à terre des plaintes déposées par les gens de mer par Marie MARIN et Alexandre CHARBONNEAU</p>	<p>16 h 50 – 17 h 15</p> <p>Recensement des cas d'abandons d'équipages en France par James SMITH</p>	<p>16 h 50 – 17 h 10</p> <p>Témoignage concernant des cas de marins de la grande plaisance soutenus par ITF, par Yves REYNAUD</p>
	<p>17h 15 - 18 h 00 : Débats</p>	<p>17h 15 - 18 h 00 : Débats</p>	<p>17h 10 - 17 h 35</p> <p>Droit applicable aux marins en matière de grande plaisance par Olivier RAISON</p>
			<p>17h 35 - 18 h 00 : Débats</p>

Programme de la journée du 20 octobre 2006 :

<p style="text-align: center;">LES INTERVENANTS</p> <p>Estelle BRETNALL, Secrétaire adjointe, au département juridique d'ITF (International Transport Workers' Federation).</p> <p>Philippe ALLEMANDOU, directeur des études, unité de formation à la sécurité maritime à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande de Nantes.</p> <p>Minghua ZHAO, directrice d'études au GMI (Greenwich maritime institute).</p> <p>Gérard PELEN, président de l'Association marseillaise des amis des marins (AMAM).</p> <p>Antonio BLASI, inspecteur ITF pour l'Italie.</p> <p>Fabien JORET, Direction des Relations bilatérales au Ministère des transports et membre de la délégation française pour la 6^{ième} session du groupe de travail OMI/OIT.</p> <p>Jean-Marie DUFOUR, navigant, membre du Conseil et représentant GEPY auprès du MDER (Mission de développement économique régional PACA)</p> <p>Jean-Marie LACARRIERE, capitaine, membre fondateur et secrétaire général du GEPY (Groupe des équipages professionnels du Yachting).</p>	<p>FIN ATELIER : L'application de la convention du travail maritime adoptée en février 2006 par l'OIT</p> <p>9 heures – 9 h 25 Qu'est-ce que la convention du travail maritime va changer pour le travail de l'Inspectorat ITF ? par Estelle BRETNALL</p>	<p>FIN ATELIER : Le recensement des cas d'abandons d'équipages dans le monde</p> <p>9 heures – 9 h 25 Recensement des cas d'abandons d'équipages en Italie" par Antonio BLASI (anglais)</p>	<p>FIN ATELIER : La « grande plaisance »; droit applicable et bassin d'emploi ?</p> <p>9 heures – 9 h 25 Perspectives et limites du développement de la grande plaisance en France et en Europe. Emploi des marins sous contrat britannique. par Jean-Marie DUFOUR</p>
	<p>9 h 25 – 9 h 50 Offres de proposition de formation à la mise en œuvre de la Convention maritime consolidée par Philippe ALLEMANDOU</p>	<p>9 h 25 – 9 h 50 Aperçu des efforts internationaux visant à trouver une solution à l'abandon des équipages par Erol KAHVECI (anglais)</p>	<p>9 h 25 – 9 h 50 Dans quelles conditions la grande plaisance peut-elle devenir un nouveau bassin d'emploi pour les marins français - rôle du GEPY ? par Jean-Marie LACARRIERE</p>
	<p>9 h 50 - 11 heures : Débats</p>	<p>9 h 50 - 11 heures : Débats</p>	<p>9 h 50 - 11 heures : Débats</p>
	<p>11 heures – 11 h 15 : PAUSE</p>	<p>11 heures – 11 h 15 : PAUSE</p>	<p>11 heures – 11 h 15 : PAUSE</p>
	<p>11 h 15 – 11 h 40 Mise en oeuvre de la Convention du Travail Maritime : impacts sur les femmes par Minghua ZHAO (anglais)</p>	<p>11 h 15 – 11 h 40 Bilan et perspectives de dénouement des travaux du groupe conjoint OMI-OIT par Fabien JORET</p>	<p>11 h 15 – 11 h 40 Témoignages variés</p>
	<p>11 h 40 – 12 heures Que peut-on attendre de l'application de la convention du travail maritime pour ce qui est de la fourniture de services aux marins en escale ? par Gérard PELEN</p>	<p>11 h 40 – 13 heures : Débats</p>	<p>11 h 40 – 13 heures : Débats</p>
	<p>12 h 00 - 13 heures : Débats</p>	<p>11 h 40 – 13 heures : Débats</p>	<p>11 h 40 – 13 heures : Débats</p>
	<p>13 heures - 14^h30 : DÉJEUNER</p>	<p>13 heures - 14^h30 : DÉJEUNER</p>	<p>13 heures - 14^h30 : DÉJEUNER</p>

Programme de la
journée du 20 octobre 2006 :

SEANCE PLENIERE : de 15 à 17 h 15

ATELIER : *L'application de la convention du travail maritime adoptée en février 2006 par l'OIT*

15 heures – 15 h 20

rapporteur : Alexandre CHARBONNEAU

ATELIER : *Le recensement des cas d'abandons d'équipages dans le monde*

15 h 20 - 15 h 40

rapporteur : Véronique GOY

ATELIER : *La « grande plaisance »; droit applicable et bassin d'emploi ?*

15 h 40 – 16 heures

rapporteur : Julien BELDA

16 heures – 16 h 15 : PAUSE

16 h 15 – 17 heures

Débats

17 heures - 17 h 15

Conclusion

Patrick CHAUMETTE

**OBSERVATOIRE DES DROITS
DES MARINS**

Président : Patrick CHAUMETTE,

« Maison des Sciences de l'Homme – Ange Guépin »
21, Bd Gaston Doumergue – BP 76235
44262 - NANTES cedex 2

Chargée de mission : Véronique AUBERT
Sauf lundi 9h15-12h30/13h30-17h15
tél. : 33(0)2 40 20 13 38 et fax. : 33(0)2 4 20 65 01
mél. : v.aubert@obs-droits-marins.fr
site internet : <http://www.obs-droits-marins.fr>

Association loi 1901 enregistrée sous le n° 1089-JO du 8 décembre 2001, déclaration et dépôt des statuts le 9 novembre 2001. N° SIRET : 444 369 789 00011, code APE : 913 E.
Siège social : 15, rue des Landes – 44300 NANTES
Compte bancaire : Banque Populaire Atlantique Nantes Facultés, 15, route de la Jonelière - 44300 NANTES
compte n° 65019079516-19